**formation préparatoire  
au certificat d'aptitude professionnelle  
aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI)**

Structure de la formation  
*référence* [*BOEN numéro 7 du 16 février 2017*](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=36001)

Annexe 1

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **PARTIE CERTIFIANTE** | Un tronc commun non fractionnable de 144h  comportant 6 modules : | enjeux éthiques et sociétaux cadre législatif et règlementaire connaissance des partenaires relations avec les familles besoins éducatifs particuliers et réponses pédagogiques personne ressource |
| Deux modules d'approfondissement  d'une durée totale de 104h  chaque module étant non fractionnable : | grande difficulté scolaire modules 1 et 2  grande difficulté de compréhension des attentes de l'école troubles psychiques troubles spécifiques du langage et des apprentissages troubles des fonctions cognitives troubles de la fonction auditive modules 1 et 2 troubles de la fonction visuelle modules 1 et 2 troubles du spectre autistique modules 1 et 2troubles des fonctions motrices et maladies invalidantes modules 1 et 2 |
| Un module de professionnalisation dans l'emploi  d'une durée totale de 52h | enseigner en Segpa ou en Erea travailler en Rased aide à dominante pédagogique - aide à dominante relationnelle coordonner une Ulis exercer en unité d'enseignement établissements et services sanitaires médico-sociaux enseigner en centre pénitentiaire ou en centre éducatif fermé exercer comme enseignant référent pour la scolarisation des élèves handicapés ou secrétaire de la CDOEA (ce module est accessible après une expérience professionnelle en milieu spécialisé de deux ans.) |
| **PARTIE ACCESSIBLE CINQ ANNEES APRES LA CERTIFICATION** | Modules de formation d'initiative nationale  d'une durée totale de 100h | en accès prioritaire aux titulaires du CAPPEI durant les 5 années suivant l'obtention du CAPPEI à raison de 50h par an sus réserve qu'ils exercent leurs fonctions dans les établissements nommés ci-dessus. à l'ensemble des personnels d'enseignement et d'éducation pour la formation continue. un module est spécifiquement ouverts aux conseillers principaux d'éducation. |